RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTE RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 5 septembre 2026

MAIRIE DU BOULLAY-THIERRY
2, rue du Vieux Puits
28210 LE BOULLAY-THIERRY
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON : DREUX-2
Date de convocation : 2.09.2026
Date d'affichage : 2.09.2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq septembre, à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session extraordinaire, sous la présidence de Monsieur **Frédéric GIROUX**, Maire.
La séance a été publique.
Étaient présents : **Mmes GUERIN** Sylvie, **POLVÉ** Géraldine, **GOSTI** Armelle, **HERRY** Audrey ;
M. JOUATEL Patrick, **GAULUPEAU** Jacky, **DONY** Yohann, , **ROLLET** Patrick, **POQUET** Grégoire.
Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : **Mmes PAMART** Diane, **DEULET** Bérengère, **PRUD'HOMME** Caroline ; **M COTTIN** Bernard, **MAUDUIT** Frédéric.

Madame Audrey HERRY a été élue secrétaire de séance.

1) ACQUISITION PROPRIETE 6 GRANDE RUE, PARCELLE AB 118 *(Délib. n° 2026-030)*

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une propriété située 6 Grande Rue, parcelle AB 118, d'une superficie de 1 325 m², était initialement proposée à la vente au prix de 180 000 €.

Cette propriété entre dans le périmètre identifié comme Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), tel que défini dans le cadre de la modification du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 11 mars dernier.

Compte tenu de l'intérêt que présente cette acquisition pour la commune et après plusieurs échanges, discussions et propositions avec le propriétaire, un accord a finalement été trouvé entre les parties sur un prix d'acquisition de 147 500 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal d'approuver l'acquisition de cette propriété au prix convenu de 147 500 € et de l'autoriser à accomplir toutes les démarches nécessaires en vue de cette acquisition, et notamment à signer l'acte authentique.

Le conseil municipal,

Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu l'inscription au budget du montant nécessaire à l'acquisition,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Décide :
D'autoriser Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires en vue de l'acquisition de la propriété située 6 Grande Rue, parcelle AB 118, sur le territoire de la commune, pour un prix de 147 500 € ;
D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document nécessaire à la réalisation de cette acquisition ;
De préciser que le montant de l'acquisition, ainsi que les frais de notaire, seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES

Commission AGGLO DU PAYS DE DREUX

Monsieur le Maire rappelle qu'en sa qualité de conseiller communautaire titulaire représentant la commune du Boullay-Thierry, il est membre titulaire de droit des commissions thématiques de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux.

Afin d'assurer la représentation de la commune au sein de ces différentes commissions, Monsieur le Maire a désigné les **remplaçants permanents** suivants ainsi que des **remplaçants ponctuels**, qui pourront intervenir en cas d'empêchement des remplaçants permanents :

- **Commission Développement économique, tourisme, emploi et formation** :
  Patrick JOUATEL, remplaçant permanent, et Bernard COTTIN, remplaçant ponctuel ;

- **Commission Eau potable, milieux aquatiques et transition écologique** :
  Armelle PINEAU-GOSTI, remplaçante permanente, et Caroline PRUD'HOMME, remplaçante ponctuelle ;

- **Commission Habitat, politique de la ville et santé – cohésion sociale et prévention** :
  Yohann DONY, remplaçant permanent, et Géraldine POLVÉ, remplaçante ponctuelle ;

- **Commission Collecte et traitement des déchets, assainissement et gestion des eaux urbaines** :
  Jacky GAULUPEAU, remplaçant permanent, et Grégoire POQUET, remplaçant ponctuel ;

- **Commission Mobilités** :
  Frédéric MAUDUIT, remplaçant permanent, et Bérengère DEULET, remplaçante ponctuelle ;

- **Commission Aménagement et projets communautaires** :
  Patrick JOUATEL, remplaçant permanent, et Armelle PINEAU-GOSTI, remplaçante ponctuelle ;

- **Commission Enfance, jeunesse, famille et vie sociale** :
  Audrey HERRY, remplaçante permanente, et Diane PAMART, remplaçante ponctuelle ;

- **Commission Culture et sport** :
  Patrick ROLLET, remplaçant permanent, et Frédéric MAUDUIT, remplaçant ponctuel.

En cas d'empêchement d'un remplaçant permanent, le remplaçant ponctuel désigné pour la commission concernée sera invité à le remplacer.

Il est rappelé qu'il est important d'informer le secrétariat de mairie de toute absence ou de tout changement de représentant afin que celui-ci puisse prévenir la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et assurer la bonne transmission des informations nécessaires.

DELINQUANCE ROUTIERE

Compte tenu des différentes remarques formulées par les élus à la suite des événements tragiques survenus au Boullay-Thierry au cours des dernières semaines, ainsi que de la délinquance routière constatée sur la commune, il apparaît nécessaire de confier à une autorité compétente ou à un professionnel spécialisé la réalisation d'une étude de sécurité routière sur l'ensemble du territoire communal.

Séance levée à 12h30.

